



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Droits de l'homme

Question écrite n° 6445

### Texte de la question

M. André Borel attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'importance de la résolution adoptée le 3 avril dernier par la Commission des droits de l'homme des Nations unies qui a reconnu que la peine de mort est une question qui concerne les droits de l'homme et non plus la seule politique criminelle des Etats. Il lui demande si, dans le cadre des négociations en cours, le Gouvernement entend promouvoir, en 1998, à la Commission des droits de l'homme à Genève ainsi qu'à l'assemblée générale des Nations unies à New York, une résolution en faveur de l'institution d'un moratoire universel des exécutions capitales.

### Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la France qui, par la loi n° 81-908 du 9 octobre 1981, a aboli la peine de mort, adopte dans toutes les enceintes où cette question se pose une position abolitionniste. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, elle a ratifié le protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme. Dans le cadre de l'Union européenne, la France et ses partenaires entreprennent régulièrement des démarches auprès de certains Etats, lorsque la situation de prisonniers en instance d'exécution le justifie ou dans l'hypothèse d'une reprise des exécutions capitales après un moratoire de plusieurs années. Enfin, dans le cadre des Nations unies, elle a toujours oeuvré en faveur de l'adoption d'une résolution contre la peine de mort et continuera d'agir en ce sens. La dernière initiative en la matière, menée par l'Italie avec le soutien de la France, s'est précisément traduite par l'adoption de la résolution 1997/12 de la Commission des droits de l'homme en date du 3 avril 1997.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Borel](#)

**Circonscription :** Vaucluse (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6445

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4037

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1086